

CANADA

II

*Le Ministre des Affaires étrangères et Procureur général des Bahamas au
Haut-commissaire du Canada*

(Traduction)

Nassau, le 21 septembre 1984

No. 416

Monsieur le Haut-commissaire,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note du 11 mai 1984 qui se lit
comme suit:

«(Voir la Note canadienne n° 008 du 11 mai 1984)»

J'ai l'honneur de vous informer que les propositions qui précèdent agréent au
Gouvernement du Commonwealth des Bahamas et que, partant, votre Note et la
présente réponse devraient constituer entre nos deux gouvernements un accord en la
matière qui entrera en vigueur à compter de la date de la présente lettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Haut-commissaire, les assurances renouvelées
de ma très haute considération.

*Le Ministre des Affaires étrangères
et Procureur général,
P.L. ADDERLEY*

Son Excellence Monsieur David Chalmer Reece,
Haut-Commissaire du Canada,
Jamaïque.

Ottawa, le 6 octobre 1980

En vigueur provisoirement le 6 octobre 1980

En vigueur définitivement le 12 novembre 1984